



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aide au développement

Question écrite n° 92601

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur l'aide au développement (APD) fournie par les pays de l'Union européenne (UE). Dans un rapport récemment publié, un regroupement d'ONG estime que 12,5 milliards d'euros de l'aide officielle de l'UE en 2005, soit presque un tiers, ne correspondent pas à des ressources nouvelles pour les pays en développement, mais à l'annulation de la dette, l'accueil des réfugiés en Europe et la formation d'étudiants étrangers dans les universités européennes. Ces estimations sont fondées sur des projections publiées début mars 2006 par la Commission européenne, qui estimait l'aide au développement fournie par l'UE à 41 milliards d'euros. Les ONG dénoncent en particulier le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne et l'Italie, qui déclarent 8,47 milliards d'euros d'annulation de la dette de l'Irak et du Nigeria comme aide publique au titre de 2005. Elles accusent également les États membres de comptabiliser dans l'APD 840 millions pour l'accueil des réfugiés et un peu moins d'un milliard pour les étudiants étrangers en Europe. L'UE se présente comme la plus grande source d'aide internationale, et affiche au total 43,3 milliards de dollars débloqués à cette fin en 2004, soit plus de la moitié de l'aide internationale mondiale et plus du double de la contribution des États-Unis, qui s'élève à 19,7 milliards de dollars. Les 25 s'étaient engagés en 2005 à augmenter leur aide publique annuelle au développement de 20 milliards d'euros d'ici à 2010, pour atteindre 0,56 % du PIB à cette date. Cette étape intermédiaire permettrait d'atteindre en 2015 l'objectif fixé par les Nations unies de 0,7 % du PIB. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

Les règles de comptabilisation de l'aide publique au développement sont définies par le Comité de l'aide au développement de l'OCDE. La comptabilisation des dépenses permet de mesurer les contributions publiques pour le développement des pays du Sud selon une méthodologie consensuelle commune. La comptabilisation des annulations de dette reflète leur contribution effective au développement, puisqu'il s'agit d'un allègement des charges futures du bénéficiaire (les dettes annulées ont permis, par le passé, de financer des projets de développement ; l'annulation de dette permet de libérer des ressources auparavant consacrées au remboursement de ces dettes). Elles représentent aussi, de façon directe ou indirecte un coût budgétaire pour le bailleur. La conclusion d'accords de réduction de dette avec l'Irak et le Nigeria explique le niveau tout à fait exceptionnel des annulations de dette dans les chiffres de l'APD européenne en 2005. De même, les pays européens accordant la gratuité des études à des étudiants issus des pays en développement peuvent comptabiliser cet effort au titre de l'APD. Ces dépenses, qui sont réelles, correspondent à une réelle contribution au renforcement des capacités des pays du Sud. Pour amplifier cet effort, l'Union européenne s'est dotée, en mai 2005, d'objectifs d'APD particulièrement ambitieux : d'ici à 2010, l'aide européenne devrait atteindre 0,56 %, avec un minimum de 0,51 % pour les anciens États membres, 0,17 % pour les nouveaux États membres ; l'aide européenne devrait atteindre 0,7 % en 2015, dont 0,33 % pour les nouveaux États membres. Le respect de ces engagements confirmera la position de l'Union européenne de premier bailleur d'APD. Il se traduira par une augmentation de l'APD européenne de 20 milliards d'euros en 2010 par rapport à 2004. Le continent africain devra faire l'objet d'un traitement prioritaire pour la réalisation des OMD. Comme le demandait fortement la

France, l'engagement a été pris de consacrer collectivement au moins 50 % des ressources nouvelles à l'Afrique, soit une augmentation de 10 milliards d'euros par rapport au niveau actuel de son aide au continent. La France a fortement contribué à soutenir cette dynamique d'augmentation de l'APD en s'engageant très tôt, par la voix du Président de la République, à atteindre 0,5 % en 2007 et 0,7 % en 2012.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92601

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 2006, page 4056

Réponse publiée le : 22 août 2006, page 8760